



photo : Christophe MAUGIS

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Après de longs mois difficiles sur le plan sanitaire, l'horizon semble enfin s'éclaircir.

Ce numéro de l'Écho Boinvillois est particulièrement dense car de nombreux sujets y sont abordés.

Deux projets importants ont d'ores et déjà abouti :

Le premier étant le chemin piétonnier entre Boinville Le Gaillard et Bretonville, qui permettra de relier le centre du village au terrain Multi-activités en toute sécurité.

Le second projet correspond au « très haut débit », une très grande avancée pour tous car pratiquement tout le village et certains de ses hameaux sont reliés à la fibre.

Par ailleurs, l'enfouissement de la haute tension est aussi un sujet préoccupant depuis de nombreuses années. Dans quelques mois il n'y aura plus de lignes aériennes en zone urbaine.

C'est avec une certaine fierté, que cette année nous avons postulé, à l'échelon de la région, pour la « Première Fleur ». J'espère que le jury aura été conquis, ce qui serait une belle récompense pour les membres de la commission fleurissement.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bonne lecture de cet écho de rentrée.

Jean - Louis Florès

En septembre, quand tu entends la grive chanter,

cherche la maison pour t'abriter ou du bois pour te chauffer.

Dans ce numéro :

État civil	2
Les grandes lignes des conseils	2
Les travaux à Boinville	6
Zoom sur : L'OSASC	7
La Mairie vous informe	9
Le Fleurissement	14
Environnement	16
Du côté des associations	17
Il était une fois Boinville	19
SIVOS de la Pointe du Diamant	20
Infos diverses	24



État Civil



PARAINAGE CIVIL

THEISEN Alicia, Lou, Claudiane le 4 juillet 2021

NAISSANCE



GUIDET Louann, Sophie née le 25 février 2021

KAESSER Arwen née le 14 juin 2021



MARIAGE

CHIPOT Paul-Émile Marie Gilles et
VAIDIE Audrey Sophie Noëlle le 18 juillet 2021



DÉCÈS

CLOUET Guy
le 4 août 2021



Vous souhaitez faire paraître ou pas, dans ce journal et/ou sur le site internet de la commune, la naissance de votre enfant, votre mariage, un baptême civil, le décès d'un proche, ou bien vous êtes assistante maternelle, artisan, commerçant, ou vous venez d'arriver sur notre commune....

La loi informatique et liberté nous impose de vous faire remplir un formulaire dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Ce formulaire vous sera remis en mairie où il devra être retourné.

Sans ce document aucune publication ne sera effectuée.



La mairie vous informe

Rappel: L'intégralité des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux sont consultables en mairie – sur le site internet de la commune (www.boinville-le-gaillard.fr), et sur les panneaux d'affichages pour le dernier en date.

Les grandes lignes du Conseil Municipal du :

16 juillet 2021

• Délibérations :

- ⇒ **Décision modificative N°1/2021** : Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de modification du budget par transfert de 500 € du compte D022 « Dépenses imprévues » vers le compte D678 « Autres charges exceptionnelles » pour rectifier une erreur sur l'exercice 2016.
 - ⇒ **Contrat groupe d'assurance statutaire : conclusion d'un avenant approuvant la majoration du taux de cotisation** : En application du décret 2021-176 du 17 février 2021 sur la modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit d'un agent public décédé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adaptation du contrat groupe et l'évolution du taux de cotisation de 0,15 % à 0,30 % de la masse salariale assurée au titre du capital décès, au prorata de la période restante à couvrir jusqu'au 31 décembre 2021. Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.
- ⇒ **Désignation d'un nouveau délégué à la Mission Locale** : M LEBOUTEUX ayant démissionné de son poste de délégué suppléant à la Mission Locale de Rambouillet, M BELTOISE s'étant porté candidat pour son remplacement, le Conseil Municipal désigne ce dernier à l'unanimité au poste de délégué suppléant à la Mission Locale de Rambouillet.

La mairie vous informe



16 juillet 2021 (suite...)

- ⇒ **Création d'une servitude sur le parking du cimetière, chemin de la petite remise** : La Société ENEDIS a régularisé avec la commune de Boinville le Gaillard une convention de servitude sous seing privé en date des 12 et 21 mai 2021, relative à l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée AA numéro 56 située à Boinville le Gaillard. Cette parcelle appartenant à la commune, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé. Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme DOMPS), approuve ces dispositions et autorise le Maire à signer tous les documents permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.
- ⇒ **Contrat Rural Prorogation de délais**: La phase 2 des opérations prévues au Contrat Rural n'étant pas commencée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prorogation d'une année du Contrat Rural qui devait arriver à échéance fin 2021.
 - ⇒ **Subvention à l'association A10 gratuite** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'exercice 2021 à l'association « A10 gratuite » et précise que cette somme sera imputée à l'article 65748.
- ⇒ **Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention, mise à jour, relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme par les services de Rambouillet Territoires** : La CART propose une mise à jour de la convention concernant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment les dispositions liées à leur dématérialisation, et ceci sans modification du coût. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la convention et autorise le Maire à signer la nouvelle convention, ainsi que les pièces liées à cette convention et prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.
 - ⇒ **Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion** : Le Conseil Municipal, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG, permettant à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation. La consultation confiée au CIG porte sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique.). La commune conserve la faculté d'adhérer ou non à l'issue de la consultation. Compte-tenu de l'échéance du contrat actuel fixée au 31 décembre 2022 et de l'intérêt d'une consultation groupée, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe que le CIG va engager début 2022 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer ou non au contrat groupe souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.
- **Points divers**
 - **Travaux d'enfouissement rue du Moulin à Vent** : L'enfouissement de la ligne à haute tension est terminé. Il a été constaté qu'il manquait une gaine pour le passage de la basse tension. Les travaux vont donc être repris pour ce point. Le raccordement de l'éclairage public a obligé à refaire une traversée de route au niveau du stop vers le trottoir en face, rue du prieuré.
 - **Amendes de police du Maire**: Le Département propose de subventionner des aménagements de sécurité spécifiques via le reversement des amendes de police. Après réflexion, il s'avère qu'aucun aménagement entrant dans les possibilités de subvention n'est prévu pour cette année.
 - **Rapport annuel du SEASY** : M le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2020.
 - **PLU de la commune d'Allainville aux Bois** : M le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la modification du PLU de la commune d'Allainville aux Bois.
 - **Mission Locale de Rambouillet** : M le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport concernant les accueils et accompagnements réalisés pour des jeunes de la commune par la Mission locale de Rambouillet.
 - **Appellation du Terrain multisport** : Mme MARTIN informe qu'un projet de règlement du terrain multisport est en cours d'élaboration. Elle demande s'il est prévu qu'un nom soit attribué à cet espace. Deux propositions ont été faites, mais non retenues par le Conseil. Cette question fera l'objet d'une discussion ultérieure.
 - **Feu d'artifice** : Le Feu d'artifice n'a pu être tiré le 13 ni le 14 juillet à cause des mauvaises conditions météorologiques (pluie et vent). Il sera éventuellement tiré courant septembre si les conditions sanitaires et météorologiques le permettent.



La mairie vous informe

16 juillet 2021 (suite...)

- **Fleurissement** : Le jury Régional pour l'attribution de la première fleur à la commune passera le 26 juillet. La commission fleurissement est à pied d'œuvre afin que tout soit prêt pour ce passage.
- **SIVOS de la Pointe du Diamant** : Le 30 juin, le SIVOS a offert aux CM2 une sortie à Paris. Le Maire rappelle que cette sortie a pour but de marquer la fin de la scolarisation en élémentaire des CM2. Il remercie les accompagnateurs Mme OULD-TATA, M HAROUN et M MABIT. Monsieur le Maire informe également qu'une projection cinéma et un goûter ont été offerts, le 6 juillet, aux enfants des deux écoles (maternelle et élémentaire).

14 septembre 2021

• Délibérations :

- ⇒ **Décision Modificative n°2/2021**: Les crédits portés au chapitre 20 ne permettent pas de payer la dernière facture concernant la modification du PLU, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de transfert de 1000 € du compte D2188 « Autres immobilisations corporelles » vers le compte 202 « Frais de réalisation de documents d'urbanisme et numérisation cadastrale ».
- ⇒ **Création d'un poste d'Agent Technique à temps non complet**: Considérant la nécessité d'assurer le renfort du service technique pour les missions d'entretien des espaces verts et intervention technique sur les bâtiments publics, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité avec deux abstentions la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 10 /35ème à compter du 01/10/2021 pour l'entretien des espaces verts et intervention technique sur les bâtiments publics. Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité et M le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.
- ⇒ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022**: Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022. Les prérequis étant respectés pour être sélectionné comme préfigurateur du référentiel M57 en 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'instruction budgétaire et comptable M57 par anticipation au 1er janvier 2022 pour la commune, maintient le vote du budget par nature et autorise M le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

• Points divers

- **Prise en charge des extensions de réseaux, lotissement rue de la Mare du Bois**: Un permis d'aménager a été déposé cet été et est en cours d'instruction pour la création d'un lotissement rue de la Mare du Bois. Les services d'ENEDIS ont été consultés et ont informés qu'une extension du réseau sera nécessaire avec un coût de 15 000 €. Le Conseil Municipal va étudier la possibilité de prise en charge de ces frais par le lotisseur, ou de raccourcir l'extension nécessaire par l'utilisation du coffret créé lors de l'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.
- **Problème d'eaux pluviales du Bréau sans Nappe**: Lors des fortes pluies des mois de mai et juin, des administrés on fait remonter en mairie un problème d'écoulement des eaux pluviales sur le hameau du Bréau sans Nappe. Il s'avère que le réseau est bouché, mais seuls 90 m ayant pu être sondés sur les 160 m de drain, le point de bouchon n'a pas été trouvé. Des devis vont être demandés pour la création de regards supplémentaires permettant ainsi le sondage de l'ensemble du drain par passage de caméra. Les travaux de débouchage seront entamés au vu du résultat du nouveau sondage.
- **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Rambouillet Territoires**: La compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) revient à la CART à partir du 01/01/2022. Il a été décidé en Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) une participation de notre commune à hauteur de 2500 € en investissement et 1900 € en fonctionnement. Ces montants seront déduits de l'attribution de compensation.

La mairie vous informe



14 septembre 2021 (suite...)

- **Location de la salle polyvalente:** M le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la location de la salle polyvalente, **les locataires sont responsables du contrôle des pass sanitaires.**
Le Conseil Municipal accorde le report des locations gratuites pour la célébration des 18 ans des Boinvillois. En effet nos jeunes nés en 2002 n'ont pu profiter de cette offre à cause de la COVID. Seules les locations réservées en 2020 pourront être reportées sur 2021.
Mme CANEZIN, professeur de zumba, n'utilisera plus la salle polyvalente pour ses cours le mardi soir. Elle demande la possibilité de l'utiliser quelques week-ends dans l'année afin de proposer des stages certains dimanches. Le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre à disposition la salle, car cela bloquerait les éventuelles locations et diminuerait donc les possibilités de revenus pour la commune.
- **SEASY : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable:** M le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- **Achat de mobilier urbain:** Il ressort d'un recensement de besoin que l'achat d'une dizaine de poubelles est nécessaire. Il conviendra également d'acquérir un râtelier à vélo à installer devant le city stade. Suite à la dégradation de la table de pique-nique de la Mare des Saules, une déclaration a été faite à l'assurance et l'achat d'une nouvelle table est prévu.
- **Mare des saules:** Mme MARTIN demande à ce que les barrières interdisant l'accès du chemin piétonnier aux véhicules soient remises.
- **Maison communale:** Cette habitation n'étant pas aux normes pour le projet initial de micro-crèche, celui-ci sera envisagé dans le futur lotissement de la Mare du Bois. La maison communale va être mise en vente et des estimations ont été demandées à cet effet. Les fonds de la vente serviront à l'achat du terrain pour la construction d'une micro-crèche dans ce lotissement. La CART prendrait à sa charge la construction de la micro-crèche.
- **Rentrée scolaire:** En maternelle, les effectifs sont faibles cette année. En primaire, bien que le quota soit bientôt atteint, les effectifs ne permettraient pas d'ouvrir une quatrième classe. En garderie, une cinquantaine d'enfants fréquentent le centre de loisirs : les effectifs du mercredi sont à la limite au niveau du personnel.
- **Travaux d'enfouissement ENEDIS:** Les travaux d'enfouissement de la rue des Ouches et de la Sente du Couvent ont débuté le lundi 13/09. Les poteaux en béton entre la rue du Moulin à Vent et Bretonville vont être retirés le 15/09.



Les nouvelles conditions sanitaires COVID.

Comme chacun le sait, ces conditions sanitaires évoluent régulièrement.

Les EXTRAITS de l'arrêté préfectoral (*intégralité de l'arrêté disponible sur : https://www.boinville-le-gaillard.fr/arretes_prefectoraux/*) rendant obligatoire, dans certaines circonstances, le port du masque dans le département des Yvelines.

Art.1 : le port du masque de protection est obligatoire, dans le département des Yvelines en plein air sur la voie publique et dans l'espace public, dans les seuls lieux et circonstances suivants :

- sur les marchés, brocantes et ventes au déballage
- dans un périmètre de 50 mètres autour des accès aux établissements d'enseignement du premier degré, du second degré et du supérieur des Yvelines, aux horaires des entrées et des sorties
- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des gares ferroviaires
- dans les rassemblements de personnes.

Art.2 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas :

- aux personnes de moins de onze ans
- aux personnes circulant à l'intérieur des véhicules particuliers et professionnels
- aux cyclistes, aux usagers de deux-roues motorisés
- aux personnes munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation
- aux personnes pratiquant une activité physique et sportive

Pour rappel, les mesures sont applicables du 1er septembre 2021 jusqu'au 15 novembre 2021 inclus



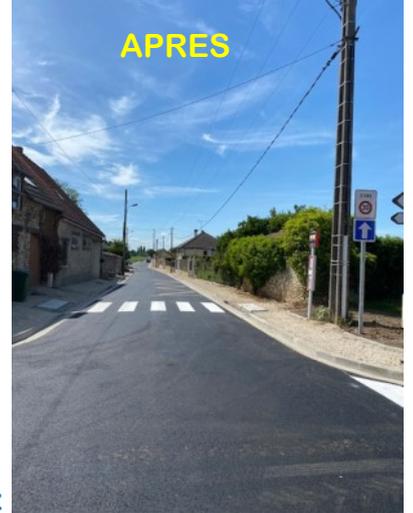
La mairie vous informe

Point sur les travaux à Boinville ...



Après de long mois de patience, **l'enfouissement, la réfection de la rue du moulin à vent et la réalisation du chemin piétonnier** touchent enfin à sa fin.

L'élargissement et la création d'un trottoir jusqu'au terrain sportif/aire de jeux permettent aux enfants mais aussi aux adultes en faire ce chemin en



toute sécurité.

La mise en place d'un **sens de circulation** via la rue du platane, la **réfection de la rue du moulin à vent et la mise en place d'un stop** à l'angle avec la rue du platane, puis **d'un rétrécissement** ainsi **qu'un plateau surélevé** à la sortie du village, ont permis de concrétiser la démarche de la municipalité, **de faire ralentir les véhicules dans cette rue.**

Rue du Moulin à Vent et chemin piétonnier



L'enfouissement des réseaux, la mise en place de nouveaux lampadaires à LED, le retrait des pylône de la HTA, la mise en enrobé entre Boinville et Bretonville le long du chemin piétonnier, donnent une nouvelle perspective à cette rue et à notre village.



Rue des Ouches et Rue de la Sente du Couvent

Les travaux se poursuivent par **l'enfouissement** par Enedis **de la HTA**, dans la **rue des Ouches et rue de la Sente du Couvent**. L'ancien **transformateur**, situé actuellement rue de la sente du couvent **sera remplacé par un nouveau qui sera positionné devant le cimetière.**

Ce nouveau poste sera équipé de **deux arrivées contre une seule pour l'ancien** et permettra à Enedis de **basculer les arrivées** électriques (de l'Essonne ou de l'Eure et Loir) **automatiquement** ce qui évitera aux nombreux habitants de la résidence les jardins, de la Sente du Couvent et du Bréau d'être impactés par des coupures longues lors des interventions d'Enedis sur la HTA .



La mairie vous informe



O.S.A.S.C

Office des Sports et des Associations Socio-Culturelles

Aujourd'hui l'O.S.A.S.C c'est quoi?

La bibliothèque

Située dans les locaux à côté de la mairie, la **bibliothèque municipale** c'est environ **2500 livres** (romans, thrillers, bandes dessinées, albums...) **prêtés GRATUITEMENT aux Boinvillois(es)**. L'achat de livres récents venant compléter les rayons.

C'est aussi un jour par semaine dédié à un échange de livres avec les enfants fréquentant l'école élémentaire, (si les conditions sanitaires liées à la Covid le permettent).

Votre bibliothécaire **Claudine DOMPS** vous y accueille tous les **samedis de 14 h 30 à 16 h 30**.

(Fermeture de la bibliothèque en période de vacances scolaires).



Pendant la période de la COVID 19 Claudine Domps assure une permanence aux fidèles lecteurs soit en portant, chez les plus assidus, un échantillonnage de leurs auteurs préférés, soit en mettant en place un « Phone & Collect ».

Durant cette période vous pouvez contacter:

Claudine DOMPS au:
01 30 59 12 71

Vous aimez les livres et vous souhaitez vous impliquer en tant que bénévoles? Rendez vous directement à la bibliothèque afin de vous faire connaître.

Le tennis de table

L'association du **tennis de table** est hébergée dans un local aux ateliers municipaux. Elle dispose de **4 tables dites de «ping»**. En période normale (hors COVID 19)

les séances ont lieu :

- ✓ **pour les enfants** de 5 ans à 16 ans, les mercredis de 17 h à 20 h
- ✓ **Pour les adultes:** Les lundis et vendredis de 20 h à 22 h

Une adhésion est demandée.



Pendant la période liée à la pandémie de la Covid 19 et compte tenu des restrictions drastiques, l'association a cessé toutes ses activités.

Depuis le **30/08/2021** et en accord avec les directives de la **Fédération Française de Tennis de Table (FFTT)**, l'association a repris son activité **uniquement** pour la **section adultes**.

Seuls les adhérents vaccinés ou guéris de la Covid 19, et ayant le « Pass Sanitaire » y sont actuellement acceptés.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter:

Michel GARNIER au:
06 45 53 47 90
ou par mail:
michel.garnier4@free.fr

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes

C'est lui qui organise les animations de la commune comme :

Une à deux **soirées à thème** dans l'année

Le **repas et le bal du 14 juillet**, (la mairie assurant le feu d'artifice)

La Brocante en septembre

La soirée « **Beaujolois nouveau** » en novembre



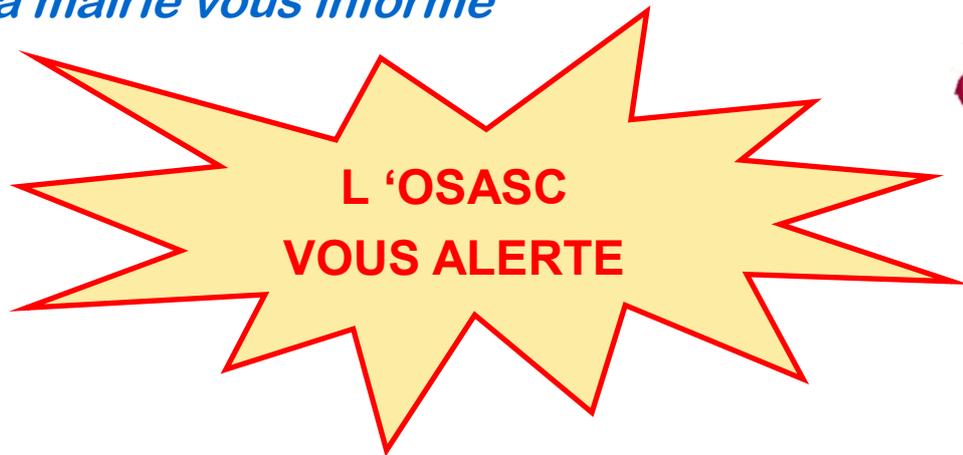
Le comité des fêtes est géré par un bureau et des bénévoles assurant la recherche des animations (artistes etc...), des traiteurs quand il ne fait pas appel à des «cuisiniers» locaux (exemple: stand de friterie lors de la brocante...), la logistique (mise en place des tables, servir les repas etc...lors des soirées à thème). Pour tout cela il est fait appel à un nombre conséquent de bénévoles motivés et de « gros bras » .

Pendant toute la durée de la pandémie et jusqu'à maintenant toutes les activités ont été stoppées.

C'est sans compter le **manque CRITIQUE de bénévoles**. Le **comité lance une alerte** (voir page suivante) **sur la pérennité des animations proposées**.



La mairie vous informe



L'OSASC et plus particulièrement le comité des fêtes recherche des bénévoles motivés voulant s'investir durablement dans l'association.

Des réunions préparatoires ont lieu régulièrement.

Votre participation sera essentielle lors de l'installation des tables et décorations pour les soirées à thème, repas et bal du 14 juillet, soirée « Beaujolais Nouveau » et la célèbre brocante (traçage des emplacements, installation de la buvette-friterie, installation des Brocanteur, etc...).



Actuellement il ne reste plus que:

8 bénévoles au comité des fêtes

1 bénévole à la bibliothèque

ce qui n'est plus gérable et fragilise la pérennité de l'OSASC.

Alors si vous ne voulez pas que la vie de notre village s'éteigne faute d'animation.

Rejoignez nous

et devenez acteur de la vie de votre commune

Bibliothèque

Pour tous renseignements vous pouvez contacter:

Claudine DOMPS
le samedi de 14 h 30 à 16 h 30
À la bibliothèque municipal



Comité des fêtes

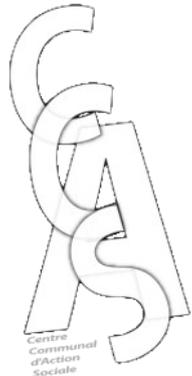
Pour tous renseignements vous pouvez contacter:

Michel GARNIER au:
06 45 53 47 90 ou par mail:
michel.garnier4@free.fr

La mairie vous informe



ALLOCATION ENERGIE



Le **CCAS de Boinville le Gaillard** vous informe:

Pour bénéficier de **l'allocation énergie pour la période de chauffe 2021/2022** vous devez remplir les conditions suivantes :

- ⇒ Habiter Boinville le Gaillard ou ses hameaux,
- ⇒ Être âgé d'au moins 60 ans,
- ⇒ Être non imposable (fournir l'avis d'imposition de l'année en cours).

La ligne indiquant le montant net de l'imposition **AVANT CORRECTIONS** doit être à 0.

Les demandes sont à faire auprès du secrétariat de la mairie avant fin décembre.



Le sujet des **incivilités et des dégradations** dans notre société est un serpent de mer qui de tous temps s'est maintenu à un niveau dont les conséquences n'étaient pas toujours visibles. En tout cas, dans un village comme le nôtre, c'était le cas.

Or, depuis maintenant quelques temps, même dans les rues et les abords des hameaux composant notre village de Boinville-le-Gaillard, il

n'est plus possible d'ignorer ce qui constitue des incivilités et des dégradations.

Ainsi, le **plateau de la table de pique-nique**, installée près de la Mare des Saules a été dans un premier temps brûlée, puis complètement démontée. (une plainte pour détérioration de bien public a été déposée à la Gendarmerie d'Ablis)

Ailleurs, ce sont les **bornes à déchets verts** qui sont remplies sans aucun respect des consignes.

Ou encore ce sont **les trottoirs** qui sont détournés de leurs sens pour servir de tremplins aux vélos ou de place de stationnement pour les voitures au détriment de la libre circulation des piétons. C'est également le cas pour les routes qui traversent le village qui servent soit de terrain de jeu, soit de circuit de démonstration de véhicules en tout genre. (voitures, moto, moto-cross, quad...).

Ce sont aussi, **les déchets laissés aux abords des bâtiments communaux ou des habitations** après une discussion ou une « soirée » ; ou encore **le dépôt de pierres de type meulière sur tout l'aire de jeu et sur le terrain de boules**, etc.



Reconnaissons que pour un petit village comme le nôtre c'est tout de même beaucoup !

Lorsqu'il est possible de discuter sur le sujet des **incivilités et des dégradations**, il est souvent répondu que « **ce n'est pas bien grave** », « **qu'il faut bien s'amuser** » ou encore « **qu'on fait ce qu'on veut** »...

Pourtant l'incivilité se définit dans le dictionnaire par « **un manquement aux règles du comportement en société** », mais pas par le désir de faire ce que l'on veut, comme on veut, quand on veut, simplement pour se distraire, épater ses copains ou de ne pas vouloir faire un simple effort de comportement.

S'il ne nous appartient pas d'évoquer dans notre journal un quelconque avis sur les raisons qui prévalent à ces agissements, il nous est toutefois **possible de rappeler que tout ceci à un coût financier** qu'un village comme le nôtre n'a pas les moyens de supporter. Contrairement aux croyances communément acquises, les petites communes, et encore moins les villages, ne possèdent pas de trésorerie extensible. **Toutes les réparations** (table de pique nique, bornes de déchets verts, gravillon sur les trottoirs, réparation de serrure,...) sont **des dépenses supplémentaires dont le coût est obligatoirement répercuté sur les Boinvillois.**



La mairie vous informe



**LA FIBRE
ARRIVE
CHEZ VOUS !**

Le déploiement de la fibre est **toujours en cours sur notre commune**.

- ✓ Bretonville est **fibré à 100%**. Vous pouvez contacter votre opérateur pour être définitivement raccordés.
- ✓ Boinville bourg **60% sont éligibles à la fibre**, les **40% restant** (rue des Ouches, Sente du couvent, Petite remise), tout comme la **Croix Boissée, le Bréau sans Nappes dans sa totalité, et la maison au PN42**, les opérations de génie civil sont réalisées pour le tirage de la fibre. **L'objectif étant de rendre ces secteurs éligibles au cours du mois d'octobre.**



Concernant **la Ferme de Villeray, le petit Orme, la ZAC à Bretonville**, Yvelines Fibre ne peut pas à ce jour nous donner de délai. **L'objectif étant de rendre ces secteurs éligibles au cours du mois d'octobre.**

Concernant **la Ferme de Villeray, le petit Orme, la ZAC à Bretonville**, Yvelines Fibre ne peut pas à ce jour nous donner de délai.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que la fibre sera déployée dans ces secteurs.

Pour connaître votre éligibilité Rendez-vous sur le site de Yvelines Fibre

<https://www.yvelinesfibre.fr/>



ATTENTION AUX ARNAQUES POUR LA DELIVRANCE DE CARTES GRISES SUR DES SITES INTERNET FRAUDULEUX

ATTENTION aux arnaques ! Certains sites internet proposent leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces **sites trompeurs** proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation **en échange de frais** « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ». **Ce sont des sites frauduleux.** En effet **les démarches pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (carte grise) sont gratuites, seul le coût de la carte grise est payant.**

le seul site officiel est l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, **les démarches y sont gratuites. Vous n'aurez qu'à régler le prix de la carte grise**

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et **UNIQUEMENT** sur ce site !

Les personnes n'ayant pas internet ou préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste ou un buraliste **agréé par la préfecture**.

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, vous pouvez consulter dans ce cas le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1726>



La mairie vous informe ... Et vous rappelle



**Vous êtes l'heureux propriétaire d'un animal de compagnie
et plus particulièrement d'un(e) chien(ne)
Vous en êtes TOTALEMENT RESPONSABLE.**

Aussi bien en **du bruit** qu'il peut engendrer par ses aboiements, que par **ses divagations dans les rues** ou de **ses agressions envers ses congénères voire aussi des humains** (enfants ou adultes) parce qu'il s'est sauvé ou que vous n'avez pas fermé votre propriété .

Quelques rappels...

➤ Les aboiements des chiens

Exemples d'aboiements de chien considérés **comme nuisance sonore**:

- ☞ Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- ☞ Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
- ☞ Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort)

Vous êtes propriétaire de l'animal ou celui-ci est sous votre garde, vous devez faire en sorte que l'animal n'aboie plus ou que dans de rares moments, (par exemple lorsqu'il fait son rôle de gardien ...).

L'aboiement de chien n'est pas interdit.

Néanmoins, il doit rester de faible intensité. Il est considéré par le Ministère de la Santé comme **gênant au-delà de 5 décibels le jour entre 7 h et 22 h et 3 décibels la nuit de 22 h à 7 h**

Le propriétaire doit trouver la solution pour minimiser les aboiements et le voisinage doit aussi de son côté faire preuve de tolérance.

**Pour le bien-être de tous
et de nos amis les chiens**



➤ Les divagations de chiens sur le territoire de la commune

Suite à plusieurs « incidents » survenus sur la commune ou ses hameaux, ayant pour cause des chiens errants, il est souhaitable de rappeler que **tout propriétaire d'animal (chien, chat ou animal sauvage apprivoisé) doit en rester maître quelles que soient les circonstances**, que **sur le plan légal, il est responsable** de son animal et qu'il doit en **assumer les conséquences en cas d'accident**.

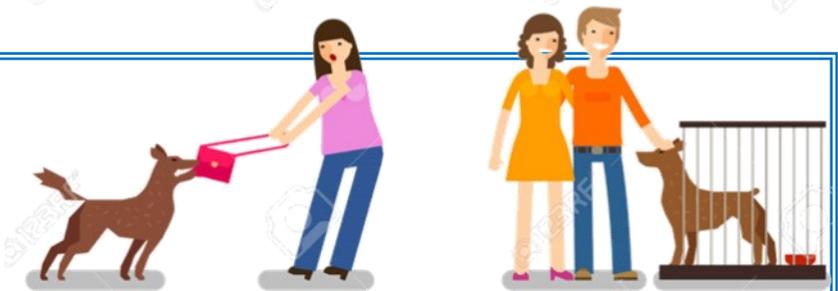
Quelques règles élémentaires pour éviter que votre « compagnon » ne se sauve (même très bien dressé, celui-ci peut vous échapper parce qu'il est attiré par un autre animal).

- Tenez votre animal en laisse lorsque vous le promenez,
- Renforcez et vérifiez vos clôtures (en bas et en hauteur), **fermez vos portails**.
- Si malgré tout il s'échappe recherchez-le (ne vous dites pas « il reviendra tout seul ») . Pendant ce temps il pourrait créer un incident, voire un accident dont vous seriez totalement responsable.
- Dans tous les cas faites-le tatouer, mettez-lui une plaque d'identification portant votre numéro de téléphone (cela permet de vous contacter lorsqu'on le retrouve).

Conduite à tenir en présence d'un animal agressif ou errant :

- Si celui-ci se laisse approcher et n'a pas de comportement agressif, voyez s'il est tatoué ou s'il porte un collier d'identification.
- Si c'est le cas appelez la SPA ou un vétérinaire qui vous communiqueront les coordonnées du propriétaire.
- Informez le propriétaire que la prochaine fois son animal risque de se retrouver en **fourrière**.
- S'il a un comportement agressif ou qu'il n'a pas de tatouage, **informez les autorités** (gendarmerie, mairie...) qui interviendront, et malheureusement mettront l'animal en **fourrière**. Le propriétaire devra régler des frais de garde, et une amende pour reprendre son animal.

Votre animal ne mérite pas cela.



La mairie vous informe



NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ELECTRONIQUE (CNIE)

Pour une meilleure harmonisation des titres d'identité dans l'Union Européenne, un règlement européen datant du 20 juin 2019 impose la **généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021**.

Elle sera **obligatoire, dans tous les États de l'Union possédant déjà une carte d'identité**.

La CNIE portant les **drapeaux Français et Européen** est biométrique et a la taille d'une carte de crédit.



Elle est **dotée d'une puce électronique sécurisée** contenant toutes les informations inscrites sur la carte ainsi que la photo du visage et empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans). Elle est également **munie d'un QR code** avec les mêmes mentions, ce qui **permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude** si la photo ou les données ont été changées.

Il y aura toujours la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents.

✓ Une nouvelle durée de validité

La durée de validité de la nouvelle carte **sera de dix ans**, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

✓ Les conditions de renouvellement et de délivrance de la nouvelle carte

Les motifs de demande en vigueur, la procédure pour obtenir la nouvelle carte et les justificatifs à présenter lors du dépôt de dossier restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. Le délai de délivrance s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.

✓ Le recueil des empreintes obligatoires

Lors de la demande, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

✓Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

NON : Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée **si elle est encore valide**. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte. **Un usager ne peut demander le renouvellement de sa carte au motif que le nouveau modèle est plus pratique ou ergonomique.**

Lorsque la validité de la carte est arrivée à son terme, son renouvellement est **gratuit « à condition de rendre l'ancienne carte »**. En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte, vol), vous serez soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25 euros.

En cas de perte : Vous n'avez pas besoin de faire de déclaration de perte auprès des autorités, elle sera faite au moment de la demande de renouvellement de carte en mairie, comme le précise le [site service-public.fr](http://site.service-public.fr).

En cas de vol : l'usager doit faire une déclaration de vol aux forces de l'ordre. Une **pré-plainte peut-être déposée en ligne**. Un récépissé de déclaration de vol sera remis afin de pouvoir effectuer votre demande de renouvellement.

Dans ces deux cas, le paiement peut se faire en ligne au moment de la saisie de la demande par le biais d'un timbre fiscal électronique. Ce timbre fiscal peut également être acheté auprès d'un buraliste ou directement sur le site timbres.impots.gouv.fr

✓ Comment la demander ?

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, vous pouvez **faire une pré-demande en ligne** avant de vous rendre dans l'une des **mairies habilitées, qui peut être différente de celle de votre commune** pour finaliser la demande. Il faut vous munir d'une photo d'identité de moins de six mois et conforme aux normes (biométrique), d'un justificatif de domicile, du numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne.



La mairie vous informe

Urbanisme



Urbanisme : Dématérialisation des demandes

⇒ Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?

Rappel: Les constructions ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ces autorisations sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue pour la commune compétente la possibilité de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

Il est désormais possible d'effectuer vos demandes d'autorisation d'urbanisme directement sur Internet.

Bien qu'il soit toujours possible de déposer sous format papier (ou par courrier recommandé avec accusé de réception) vos demandes d'urbanisme à la mairie de Boinville le Gaillard, **le service Urbanisme de Rambouillet Territoires vous propose** désormais de saisir vous-même vos demandes d'urbanisme en ligne (conformément aux exigences de l'article L. 423-3 du code de l'urbanisme).

⇒ Quelles demandes d'urbanisme sont concernées ?

Les Permis de construire (PC/PCMI), Permis de démolir (PD), Permis d'aménager (PA), Déclaration préalable de travaux (DP), Certificat d'urbanisme (Cua et Cub)

Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies, les frais postaux et permet un gain de temps sur les délais d'instruction. **Simple et gratuit**, le service de saisie en ligne est accessible via le lien <https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/login.php>. Vous pourrez ensuite vous connecter soit avec votre identifiant France Connect, soit avec un identifiant que vous pourrez créer sur ce site.

Une fois l'étape d'authentification terminée, vous arriverez sur la page d'accueil de **NetSVEw**. Vous pourrez alors accéder à votre compte utilisateur, au manuel d'utilisation et au formulaire de la dématérialisation. Tous les documents ou plans déposés en ligne devront être au format pdf ou jpeg.

Une fois que vous aurez validé le dépôt de votre demande en ligne, la mairie recevra une information de votre demande et pourra ainsi l'instruire, et si cela est nécessaire la transmettre à l'Architecte des Bâtiments de France.

⇒ Vous souhaitez continuer à faire votre demande sous format papier ?

Les dossiers sous format papier sont toujours possibles. Il vous suffit alors de demander le formulaire CERFA correspondant à votre demande, en mairie ou de le télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>, puis de le remettre en mairie ou de l'expédier en recommandé avec accusé de réception à la mairie de Boinville le Gaillard.

Nous rappelons que dans ce cas vous devrez fournir :

- **2 exemplaires** pour toutes les demandes hors zone des ABF
- **3 exemplaires** pour toutes les demandes dans la zone ABF (zone concernée tout Boinville Bourg)



La Gendarmerie départementale des Yvelines est sur Panneau Pocket

Vous souhaitez recevoir les informations et les alertes de la **Gendarmerie départementale des Yvelines**, il vous suffit de télécharger l'application **Panneau Pocket** et de taper dans la barre de recherche de l'application soit « Gendarmerie

départementale des Yvelines » soit « 78000 » puis de cliquer sur le  pour l'ajouter à vos favoris.

Si vous n'avez pas encore téléchargé l'application Panneau Pocket rendez vous sur Play store,, App Store ou sur www.app.panneaupocket.com pour l'utiliser sur un ordinateur ou sur une tablette.





La mairie vous informe



DES NOUVELLES DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT

2021 est une **année importante** pour notre commune car elle participe à deux concours:

- ✓ le **concours régional** pour l'attribution de la « **FLEUR** » .
- ✓ **Le concours départemental** pour le trophée « **MAIRIE ET ENTRÉES DE VILLAGE** »



Le **jury régional** devant visiter notre commune en **juillet 2021** et le **jury départemental** en **septembre 2021**, les bénévoles de la commission fleurissement ont dû produire **un effort colossal** afin de reflurir et désherber les différents sites devant être visités.

Ceux-ci ayant été plus ou moins délaissés durant la Covid 19, **Claudine DOMPS, Marc DOMPS, Gilles DUPUY et Christian MARTIN** se sont retrouvés plusieurs fois par semaine afin de redonner à notre commune un visage présentable, agréable et fleuri aux jurys mais aussi aux Boinvillois(es).



La mise en place des **deux moulins en entrées de village** a nécessité l'aide de notre agent technique communal **Jean Jacques JASINSKI** et de son tracteur.

Chacun des moulins que nous avons évoqués ont été mis en scène dans un décor fleuri. La mairie et ses abords ont également été fleuris par de nombreuses jardinières.



Une animation, avec des sujets en pots à caractère ludique sur le thème des jardiniers, a été mis en situation **dans un nouveau parterre devant la garderie.**



La construction du 1er moulin à vent, aux ateliers municipaux en juillet 2020

Le 2ème plus petit sera construit quelques mois plus tard....

Le tout a été installé durant le 1er trimestre 2021



La mairie vous informe

DES NOUVELLES DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT (suite...)



Espace de loisirs à Bretonville

Le jardin partagé tout comme le reste de la commune ayant été délaissé depuis un an, **la commission après bien des efforts, lui a redonné quelques couleurs.**

Vous aurez constaté que nous avons végétalisé le pourtour du **terrain de jeux des enfants** afin de les abriter du vent. Nous avons choisi les arbustes sans épines pour leur qualité florifère et mellifère.



Les deux bancs promis ont été enfin scellés aux abords de l'aire de jeux.

La butte de terre qui sépare le terrain de boules du terrain de jeux des enfants a été végétalisée. Nous avons bénéficié d'un don d'arbustes et de couvre-sol vivaces généreusement octroyés par le Conseil Départemental.

Le terrain de boules ayant été finalisé le 17 avril, il **restait à mettre en place deux grands bancs en bois et trois plus petits** permettant à nos boulistes de se reposer entre deux tirs, pointages ou carreaux. C'est maintenant chose faite.



La Mare des Saules

En 2019 lors de la visite du jury départemental celui-ci nous avait recommandé de mettre en place un panneau à l'entrée de la mare des Saules, permettant de décrire la faune et la flore de notre mare.

Ce panneau a été créé et mis en place courant en juillet 2021.

Le Pass+ Hauts-de-Seine – Yvelines : la carte des jeunes

les **Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine** proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la **carte Pass+**. Il s'agit d'une **aide financière accordée aux jeunes**, de **leur entrée en 6e à leur majorité**, pour favoriser la **pratique d'activités sportives et culturelles auprès d'organismes affiliés**. Aide financière de 80€ pour les activités sport et culture (100€ pour les élèves boursiers)

Le PASS+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques :

- l'un pour la pratique d'activités culturelles,
- l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport).

Pour l'année scolaire 2021-2022, les inscriptions sont ouvertes sur www.passplus.fr





La mairie vous informe



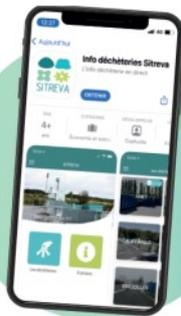
NOUVELLE APPLICATION SITREVA

Depuis le 12 juillet 2021, **SITREVA** propose une application afin d'**informer en temps réel** les usagers de l'actualité des déchèteries.

Cette application est disponible via App Store ou Google Play, elle est simple d'utilisation et gratuite.

Une fois téléchargée sur votre smartphone, elle propose la liste des déchèteries de Sitreva. Il vous suffit d'accéder à la page de la ou des déchèteries de votre choix et d'activer pour chacune d'elles l'option «suivre» afin d'être **informé de leur actualité**.

Téléchargez l'app



Il faut savoir que la gestion des déchèteries obéit à de nombreuses contraintes réglementaires et matérielles mais aussi aux conditions climatiques ou aléas d'exploitation. Lorsqu'un événement inhabituel se produit sur une déchèterie, une alerte est envoyée depuis l'application pour vous notifier immédiatement de tout changement concernant leurs conditions d'accès ou d'accueil tel que les fermetures inhabituelles ou changement d'organisation en cas de canicule par exemple.

Restez informés de l'actualité de votre déchèterie

Il est possible à tout moment de cesser ce suivi en activant sur la page de la déchèterie concernée le bouton «ne plus suivre».

Chaque déchèterie est renseignée par une fiche mentionnant son adresse, ses coordonnées téléphoniques, ses jours et horaires d'ouverture et les déchets qui y sont acceptés.

Des affiches sur lesquelles figure le QR-code offrant un lien direct vers la page de téléchargement de l'application sont disponibles dans les déchèteries. Les liens de téléchargement sont également accessibles sur la page Facebook du syndicat (www.facebook.com/sitreva/) et sur son site internet (www.sitreva.fr).



LE TRI AU QUOTIDIEN

LE SICTOM DE RAMBOUILLET VOUS ALERTE:

sur une publicité de CITEO qui circule en ce moment à la télévision.

(lien de la vidéo. <https://youtu.be/fUrz2E5Q54E>)

Cette publicité explique que tous les emballages vont dans le bac de tri.

Il est important de noter que **cette information n'est pas encore applicable sur le territoire du SICTOM de la Région de Rambouillet**. En effet, le gouvernement a mis en place une loi pour accélérer l'économie circulaire des emballages et des papiers. **Cette loi prévoit le déploiement de l'extension des consignes de tri sur le territoire national d'ici 2023.**

Concernant le SICTOM de la Région de Rambouillet, actuellement le **centre de tri de Dreux n'a pas encore la capacité d'accueillir l'ensemble des nouveaux emballages.**

Un doute sur le tri au quotidien: Rendez vous sur le site du SICTOM : <https://www.sictomregionrambouillet.com/>



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Au moindre doute, mettez vos déchets dans le bac des ordures ménagères.



Du côté des associations...



Après une période d'inactivité liée à la pandémie de la COVID 19, les associations reprennent enfin leurs activités dans le respect des gestes barrières et surtout sur présentation du Pass Sanitaire pour la majeure partie d'entre elles.



Tennis de Table

Seuls les adhérents vaccinés ou guéris de la Covid 19, et ayant le « Pass Sanitaire » y sont actuellement acceptés.

Depuis le **30/08/2021** et en accord avec les directives de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT), l'association a repris son activité, **uniquement** pour la **section adultes**.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter:

Michel GARNIER au:
06 45 53 47 90
ou par mail: michel.garnier4@free.fr

Le Club des Hirondelles

A repris son activité du lundi après midi le 20 septembre 2021.



Environ une vingtaine de personnes sont venues « taper le carton ».

Elles étaient impatientes de pouvoir de nouveau se retrouver.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter: **Marie Thérèse ROBICHON** au:

01 30 59 13 43



Après encore une année bien difficile marquée par la covid, **l'association**

Boinville Jeunesse n'a malheureusement pas pu organiser toutes les animations qu'elle aurait souhaitées.

Toutefois il est à retenir **la joie que les enfants** ont pu avoir **lors de notre rassemblement du 26 juin 2021**. **Trois grandes structures gonflables** ont été mises à disposition **sur le terrain près du city stade** sur lesquelles les enfants ont pu pleinement se dépenser et profiter d'un goûter offert.



En fonction de la crise sanitaire, **Boinville Jeunesse** espère pouvoir organiser des **animations pour cette fin d'année 2021**.

Mais une chose est sûre, vous pourrez pleinement vous régaler avec notre **vente de chocolats de Noël** sur laquelle nous communiquerons prochainement.



Du côté des associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE

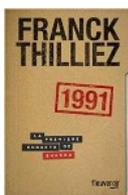
Bien que fermés au public durant les confinements, les locaux de la bibliothèque se sont garnis de nouveautés qui attendent les lecteurs. Aux **11 livres achetés en 2020** soit **7 romans** et **4 polars** s'ajoutent les **17 nouveautés de la rentrée 2021**: **7 polars**, **2 essais** et **8 romans**.

Il y en a pour tous les goûts. Voici les titres en détails:

- Les POLARS

1991 de Franck THILLIEZ

La première enquête de Franck Sharko ! En décembre 1991, quand Franck Sharko, tout juste sorti de l'école des inspecteurs, débarque au 36 quai des Orfèvres, on le conduit aux archives où il est chargé de reprendre l'affaire des Disparues du Sud parisien.



Les thrillers

La Chasse de Bernard MINIER



Dans ce thriller implacable au final renversant, Bernard Minier s'empare des dérives de notre époque. Manipulations, violences, règlements de comptes, un roman d'une actualité brûlante sur les sentiers de la peur.

Les romans à suspens français et américains



Rien ne t'efface de Michel BUSSI

Par amour pour un enfant, que seriez-vous prêt à faire ? Maddi, elle, ira jusqu'au bout...



Retrouve moi de Lisa GARDNER

Heureux hasard ou aveu de culpabilité ? En plongeant dans le passé de Juanita Baez, la mère de famille, l'enquêtrice D.D Warren découvre une histoire tourmenté

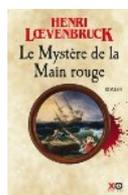
Bluebird, Bluebird de Attica LOCKE

Au bord du bayou Attoyac, le corps d'un homme noir, venu de Chicago, est retrouvé. Cause présumée de la mort: noyade après un passage à tabac. Motif de l'agression selon les autorités locales: le vol. Mais pourquoi alors a-t-on retrouvé son portefeuille sur lui?



Les romans policiers sur fonds d'Histoire

Le Mystère de la Main rouge de Henri LOEVENBRUCK



Juillet 1789. La Bastille vient de tomber. Danton, Desmoulin et Robespierre entrent dans l'Histoire. Au milieu du tumulte, le jeune et brillant journaliste Gabriel Joly a découvert l'identité du Loup des Cordeliers, ce mystérieux justicier qui hante, la nuit, les rues de Paris. Mais alors qu'il est sur le point de le confondre, voilà que celui-ci disparaît !

La République des faibles de Gwenaël BULTEAU

Le 1er janvier 1898, un chiffonnier découvre le corps d'un enfant sur les pentes de la Croix Rousse. Très vite, on identifie un gamin des quartiers populaires que ses parents recherchaient depuis plusieurs semaines en vain. Le commissaire Jules Soubielle est chargé de l'enquête



- Les ESSAIS

Mon Islam ma Liberté de Kahima BAHLOUL - Première femme Imame

Revendiquant, sur la base de sources classiques, la légitimité pour une femme d'être imame, de diriger les prières et d'enseigner, elle fonde en 2019 la mosquée Fatima, d'inspiration soufie, ouverte aux femmes voilées ou non, mais aussi aux non-musulmans pour évoquer la possibilité d'un Islam moderne et libéral.



Vivre avec les morts de Delphine HORVILLEUR - Première femme Rabbine

« Tant de fois je me suis tenue avec des mourants et avec leurs familles. Tant de fois j'ai pris la parole à des enterrements, puis entendu les hommages de fils et de filles endeuillés, de parents dévastés, de conjoints détruits, d'amis anéantis... »
Être rabbin, c'est vivre avec la mort : celle des autres, celle des vôtres. Mais c'est surtout transmuter cette mort en leçon de vie pour ceux qui restent



Du côté des associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE (suite...)

- Les ROMANS

Le Cerf-Volant de Laetitia COLOMBANI



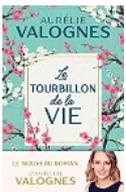
Après le drame qui a fait basculer sa vie, Léna décide de tout quitter. Elle entreprend un voyage en Inde, au bord du Golfe du Bengale, pour tenter de se reconstruire. Hantée par les fantômes du passé, elle ne connaît de répit qu'à l'aube, lorsqu'elle descend nager dans l'océan Indien

Les enfants sont rois de Delphine de Vigan

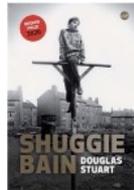
A travers l'histoire de deux femmes aux destins contraires, Les enfants sont rois explore les dérives d'une époque où l'on ne vit que pour être vu. Des années Loft aux années 2030, marquées par le sacre des réseaux sociaux, Delphine De Vigan offre une plongée glaçante dans un monde où tout s'expose et se vend, jusqu'au bonheur familial.



Le tourbillon de la vie de Aurélie VALOGNES



Le temps d'un été, Arthur et son petit-fils rattrapent les années perdues. Plus de 60 ans les séparent, mais ensemble ils vont partager les souvenirs de l'un et les rêves de l'autre. Le bonheur serait total si Arthur ne portait pas un lourd secret. Un roman sur le temps qui passe, la transmission et les plaisirs simples qui font le sel de la vie.



Shuggie Bain- Premier roman de Stuart DOUGLAS Prix « Le Booker Prize »

Glasgow, années 1980, sous le règne de fer de Margaret Thatcher. Agnès Bain rêvait d'une belle maison bien à elle, d'un jardin et d'un homme qui l'aime. À la place, son dernier mari la lâche dans un quartier délabré de la ville où règnent le chômage et la pauvreté.

La Vengeance m'appartient de Marie NDIAYE

Me Susane, quarante-deux ans, avocate récemment installée à Bordeaux, reçoit la visite de Gilles Principaux. Elle croit reconnaître en cet homme celui qu'elle a rencontré quand elle avait dix ans, et lui quatorze — mais elle a tout oublié de ce qui s'est réellement passé ce jour-là dans la chambre du jeune garçon. Seule demeure l'évidence éblouissante d'une passion.



Seule en sa demeure de Cécile COULON

C'est un mariage arrangé comme il en existait tant au XIXe siècle. À dix-huit ans, Aimée se plie au charme froid d'un riche propriétaire du Jura. Mais très vite, elle se heurte à ses silences et découvre avec effroi que sa première épouse est morte peu de temps après les noces.



Les choses humaines de Karine TUIL

Les Farel forment un couple de pouvoir. Jean est un célèbre journaliste politique français ; son épouse Claire est connue pour ses engagements féministes. Ensemble, ils ont un fils, étudiant dans une prestigieuse université américaine. Tout semble leur réussir. Mais une accusation de viol va faire vaciller cette parfaite construction sociale.



Changer l'eau des fleurs de Valérie PERRIN

Violette Toussaint est garde-cimetière dans une petite ville de Bourgogne. Les gens de passage et les habitués viennent se réchauffer dans sa loge où rires et larmes se mélangent au café qu'elle leur offre. Son quotidien est rythmé par leurs confidences. Un jour, parce qu'un homme et une femme ont décidé de reposer ensemble dans son carré de terre, tout bascule. Des liens qui unissent vivants et morts sont exhumés, et certaines âmes que l'on croyait noires, se révèlent lumineuses.



Notre bibliothécaire Claudine DOMPS vous rappelle qu'il est toujours possible en cette période de la Covid 19, de la contacter en lui laissant un message et vos coordonnées afin de convenir d'un rendez vous à la bibliothèque. Elle peut aussi si besoin vous porter des livres à domicile via le « Phone & Collect », .

Phone & Collect

Claudine DOMPS

Téléphone : 01 30 59 15 71



La mairie vous informe

Il était une fois Boinville..... Épisode 2 : LE HAMEAU DE BRETONVILLE.

Bretonville en 1828 (Extrait du plan cadastral Napoléonien) ⁽¹⁾



Si les contours de Bretonville se dessinaient déjà en 1828, ses 4 rues étaient déjà présentes.

Mais quand est-il de ses origines? D'après la « *Monographie de Boinville le Gaillard et ses environs des origines à 1914 de René FOURNIER* », le hameau de Bretonville remonterait aux

Bretonville de nos jours



invasions barbares. Les **terres de Bretonville** auraient été remises comme butin à un Franc nommé **Berto**, ainsi selon la coutume le nom donné à cette époque sera **Bertovilla**. **Au XIIème siècle Radufle de Berthonvilla est Seigneur de Bretonville**, puis le hameau fait partie des biens de la **famille Ponchet au XVIème siècle**. Bretonville passe ensuite dans les gironnets de plusieurs familles dont la **famille Groult en 1654**, puis **Rhétly en 1678**. En **1775** deux invités prestigieux sont invités au mariage de la fille d'un laboureur de Bretonville Jean Gresland. Ces invités sont **Messire Claude Colbert marquis de Chabanais et son épouse Louise d'Amphernet de Pont de Bellanger Marquise de Chabanais**, ces derniers étant **Seigneur et Dame d'Orsonville, Bretonville, Gauvilliers, Chênevelles et autres lieux**. Au décès de son mari **Dame Colbert-Chabanais émigre au début de la Révolution**. Les **fermes de Bretonville**, Gauvilliers et Chênevelles ainsi que le **Moulin de Bretonville** seront vendus comme biens nationaux le **16 Pluviôse An V** (04 février 1797) puis rachetés par son fils.

Au début du XIXème siècle Monsieur Migneau achète la ferme, ancien manoir de Bretonville. Le nouveau propriétaire y fait élever une maison au **9 rue de la Gobeline**, afin d'y loger sa famille.

Quant au **moulin à vent de Bretonville**, situé à la sortie de Bretonville en allant à Ablis sur la gauche de la route, celui-ci a été **démoli en 1868**, il y a maintenant plus de 150 ans. **La seule trace de son existence est sa représentation sur le plan cadastral Napoléonien de 1828⁽¹⁾** ci-dessus.

Quant aux **4 rues du Hameaux de Bretonville**, leurs noms sont principalement liées aux terres entourant le hameau comme:

→ **Rue de la Gobeline:** nom des terres situées entre Bretonville et Boinville Bourg. En 1828 cette rue portait le nom de « **Chemin de Bretonville à Boinville** » ⁽¹⁾.

La photo ci-contre montre la **rue de la Gobeline en 1959** et les quelques maisons ou fermes alors présentes.

→ **Rue de la Croix Malécot:** nom des terres situées entre Bretonville et Ablis. En 1828 elle était nommée « **Chemin d'Orsonville à Saint Arnoult** » ⁽¹⁾. (Il est à noter qu'une autre hypothèse voudrait que Monsieur Malécot aurait fait don de la Croix du calvaire situé à l'angle rue de la Croix Malécot et de la rue du Clos. Cette version est peu probable.)

→ **Rue du Château d'eau :** nom lié au château d'eau situé à l'entrée de Bretonville en venant d'Ablis. En 1828 elle portait le nom de « **Chemin d'Orsonville à Bretonville** » ⁽¹⁾

→ **Rue du Clos:** aucun historique n'a été retrouvé sur le nom de cette rue. **Si vous êtes détenteur d'une explication, merci de la communiquer à la commission communication de la Mairie.**



(1) source: Archives départementales des Yvelines. Recherches Cadastres Napoléoniens -3P2 539-546



SORTIE DES CM2

L'année dernière (*pour cause de Covid*) **nos futurs collégiens** ont été privés de la traditionnelle **Sortie des CM2**, offerte par la mairie. Cette année la **Balade dans Paris** a eu lieu, mais dans le strict respect des gestes barrières.

Encadrés par **Jean Louis FLORE**S (Maire de Boinville), **Monsieur MABIT** (directeur de l'école élémentaire), **Thomas HAROUN** (1er adjoint), et **Laura OULD-TATA** (secrétaire de mairie), les **13 élèves, casquette**



bleue ancrée sur leur tête pour mieux les rechercher dans la foule, se sont dirigés vers le bus scolaire qui les a déposés à la gare de Rambouillet.

C'était pour certains d'entre eux le **baptême du train (TER) puis du Métro**. Bien chaussés, baskets aux pieds ils ont commencé la balade par une halte à l'**Arc de Triomphe**, suivie du **Musée Grévin** puis ce fut la traditionnelle **pause déjeuner dans un Fast Food**. Heureux et repus, le passage obligé par le **Trocadéro** et la descente vers la **Tour Eiffel** les ont amenés au clou de la journée: **Les Bateaux Mouches**, balade sur la Seine par beau temps mais un peu frais. Fatigués mais contents de cette sortie, tout le monde a repris le chemin du retour vers Boinville.

ECOLE ELEMENTAIRE de BOINVILLE le GAILLARD

C'est avec beaucoup d'émotion que les élèves de l'école élémentaire et surtout ceux de la classe de **CM2** de **Monsieur MABIT** sont venus dire au revoir le 26 juillet 2021 à leur Directeur et non moins Professeur des écoles.



C'est après **5 années** passées dans notre école que **Monsieur MABIT** a choisi de

poursuivre sa carrière dans une autre école auprès d'enfants de maternelle.

Sa gentillesse, sa compétence et son relationnel manqueront aussi bien aux enfants qu'à ses collègues et bien évidemment au conseil municipal avec lequel il a pu construire durant ces années des relations privilégiées.

Les enfants, collègues, parents d'élèves, secrétaire de mairie, adjoint au Maire et Maire du Sivos sont venus le saluer lors d'une cérémonie d'au revoir à la salle polyvalente.

Au revoir M. le Professeur et Merci pour tout

DEPART de Monsieur MABIT





CENTRE DE LOISIRS

BILAN DES MOIS D'ETE 2021

AU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs a accueilli une **trentaine d'enfants par jour** en moyenne **lors des 4 semaines d'ouverture du centre** pendant les mois de grandes vacances.

Le thème de cet été était « **la croisière s'éclate** ».



Lors de la **première semaine**, nous avons pu profiter de toutes les activités de notre **superbe embarcation** comme le **casino**, lors de la **journée du capitaine** ou profiter du **talent de notre chef pâtissier** lors d'une **séance apprentissage en pâtisserie**.



En début de **seconde semaine**, un **événement exceptionnel** à **totallement bouleversé la suite de notre séjour**. En effet lors du **lundi matin**, nous nous sommes fait **attaquer par des pirates**. Nous avons donc dû vivre au rythme de **nos nouveaux « amis » les pirates** en créant notre **propre costume ou accessoires de pirates**. La semaine a été ponctuée d'une **grande chasse aux trésors**, d'une **soirée pirate pour**

les maternelles et d'une grande bataille navale.

La semaine s'est terminée avec un après-midi « **escape game** » différent selon l'âge des enfants. A la suite de cet après-midi, nous avons réussi à fausser compagnie aux corsaires, cette fuite nous ayant fait échouer sur une île déserte.



Lors de la **troisième et dernière semaine en juillet**, nous avons donc vécu sur notre île déserte. **Notre première activité** a été de visiter l'**aquarium de Paris** pour **faire connaissance avec les poissons, méduses** et autres animaux qui nous entourent. Une **soirée primaire** avec une **course d'orientation** a été organisée **autour d'un barbecue**.



Puis **chacun a pu participer à un grand Koh Lanta** afin de voter pour le plus grand aventurier du centre. **Le jeudi soir, une soirée au city stade** a eu lieu pour fêter notre retour sur la terre ferme. Lors de cette soirée, les parents, les enfants et les animateurs ont pu profiter de nombreux jeux, d'un **grand buffet et d'un moment très convivial**.

Une 60^{aine} de personnes ont participé à cette soirée.





BILAN DES MOIS D'ETE 2021 AU CENTRE DE LOISIRS (suite...)



Lors de notre retour au mois d'août, le planning a été construit sous la forme d'un planning de camping avec un petit déjeuner de bienvenue, des jeux apéro, des



tournois de pétanque, foot, tennis de table ou Molkky, d'une grande journée olympiades, de jeux musicaux et d'une grande soirée boum/pizza pour tous.

Semaine 1 - Du 07 au 09 juillet 2021

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08	Vendredi 09
Matin			Embarquement sur la croisière Décoration du centre	Séance de pâtisserie avec le chef pâtissier <i>Pâtisseries</i> 	« Journée du capitaine » Photos souvenirs avec le capitaine
Midi		Melons ovales Beignets de calamars et citron Riz pailla fruits de mer Nidit fromage frais saucé Fruit frais de saison	Melons vinaigrette Boulettes panées de bœuf Narcissis verts Fromage L'igrosi saucier chocolat	Crêpe au fromage Rôt de poulet froid et ketchup Coquillettes et coquillettes Nanourt ananas Fruit frais de saison	
Après midi			Sieste Suite de la décoration Jeux extérieurs	Sieste Activités manuelles 	Sieste Casino du capitaine

Puis enfin il était temps de se préparer à la rentrée scolaire qui approche. Il a été proposé en ce début de semaine, un **jeu de l'oie « révision »**, et la préparation des **plannings et d'étiquettes**. Sans pour autant oublier de se divertir en faisant du sport, lors d'une journée en forêt pour une promenade et des jeux suivis d'un pique-nique. Et quoi de mieux, que de finir ces vacances par un super goûter en se préparant des montagnes de crêpes.

Vous souhaitez consulter les autres plannings, activités ou les autres photos du centre de loisirs:

Rendez vous sur :

<https://www.facebook.com/Centre-de-loisirs-de-Boinville->

Semaine 1 - Du 23 au 27 Août 2021

	Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27
Matin	Petit déjeuner de bienvenue Jeux divers	Création de carte postale <i>Tu es le meilleur !!</i>	Pâtisserie et cuisine pour la soirée boum du camping <i>C'est le boum !!</i>	Journée Grande Olympiade	Activités libres
Midi	Jeux apéro Pastèque Pâtes au vinaigre Semoule Fromage Fruit au shop	Jeux apéro Tomates sauce olignons Enchiladas de volaille kebab Frites mayonnaise et ketchup Fromage Glacé à l'eau parfum orange	Jeux apéro Pâtisseries Pâté de campagne Coles d'Alaska Courgette et riz Fromage frais saucé Fruit frais de saison	Jeux apéro Eclair Nougat Pain de viennois poulet, salade verte, tomate Chips Compote à boire Mastelone	Jeux apéro Labaue Iceberg Laguages au beauf Fromage Fruit frais de saison
Après midi	Sieste Tournoi de pétanque Tournoi de foot	Sieste Activité manuelle diverse	Sieste Jeux musicaux Soirée boum (sur inscription)	Suite et fin des olympiades	Vidéo

Semaine 2 - Du 30 août au 1er septembre 2021

	Lundi 30	Mardi 31	Mercredi 01	Jeudi 02	Vendredi 03
Matin	Jeux de l'oie « révision »	Journée en forêt Promenade	Préparation de planning et d'étiquettes Préparation de la pâte à crêpes		
Midi	Melons Pommes de terre Fromage Crème dessert saucier caramel	Pâtisseries Pâtisseries Pâtisseries Pâtisseries Pâtisseries	Melons ovales Rôt de bœuf froid Brogis au gratin au fromage Petit fromage frais saucé Tarte au flan		
Après midi	Sieste City stade Parc de jeux	Sieste Jeux en forêt	Fabrication crêpes Jeux extérieurs Gouter musical BLIND TEST		RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 Bonne rentrée!!!

Infos diverses



Nouvelle classe équipée d'un TNI à Boinville

(Tableau Numérique Interactif)

Grâce à l'obtention d'une **DERT** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le **SIVOS de la Pointe du Diamant** a pu équiper la **dernière classe de l'école élémentaire** de notre village.



Cet équipement a été installé dans la **classe à deux niveaux (CE1-CE2)** de **Mme LEGARDINIER**, le **22 septembre 2021**. Cette classe dispose ainsi d'un équipement complet: un TNI tactile, une caméra HUE HD et un vidéo-projecteur.

L'école élémentaire de Boinville le Gaillard est ainsi pourvue de TNI dans l'ensemble de ses 3 classes.



Emprunter le chemin vers la connaissance de soi

Stéphane RIGOT, Sophrologue
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Sophrologie Appliquée

Cabinet : 6 Résidence le Paray - Boinville-le-Gaillard
RDC - Parking gratuit
equilibre@rigot-sophrologue.com
Site : www.rigot-sophrologue.com
06-58-88-33-86
Cabinet ouvert du Lundi au Vendredi 10h - 19h Samedi 10h - 12h
Possibilité de déplacement à domicile ou Visio



Adulte (+ 18 ans) : 50€, Boinvillois : 45€
Enfant/Adolescent : 40€
Etudiant/Chômeur/Minimum vieillesse : 40€ Sur présentation d'un justificatif

SIRET 895 394 146 00016 PRISE DE RDV 06.58.88.33.86

Artisans et commerçants

Vous êtes artisan ou commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de **l'Écho Boinvillois** et du site www.boinville-le-gaillard.fr.

Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.

Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, Remplir le formulaire (RGPD) d'autorisation de parution et faire parvenir votre annonce à la Mairie, en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.



Rédacteur en chef : Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle MARTIN, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Marc GILLOT, Katia VACHEROT, William BELTOISE, Maria GONÇALVES, Alexis LEBOUTEUX.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard,
ne pas jeter sur la voie publique